65558 - Quel est l'âge requis pour commencer à habituer les enfants à jeûner?

question

Quel est l'âge à partir duquel les enfants doivent observer le jeûne? Comment les encourager à la pratique de la prière et du jeûne et à la fréquentation des mosquées pour y participer aux prières nocturnes surérogatoires? Existe-il des idées religieuses simples à utiliser pour occuper les enfants pendant les heures creuses du Ramadan?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le jeune enfant n'est tenu de jeûner que quand il atteint l'âge adulte, en vertu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): La plume est retenue à propos de trois: le malade mentale jusqu'à son recouvrement de ses facultés mentales, le dormeur jusqu'à son réveil et le jeune enfant jusqu'à sa majorité. (Rapporté par Abou Dawoud (4399) et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud.

Cela étant, il faut donner à l'enfant l'ordre de jeûner afin qu'il s'y habitue et profite de la récompense réservée aux bonnes œuvres qu'il accomplit.

L'âge à partir duquel les père et mère doivent commencer à apprendre le jeûne à leurs enfant est l'âge où les enfants en sont capable, âge qui peut varier en fonction des caractéristiques physiologiques de l'enfant. Des ulémas l'ont fixé à dix ans.

Al-Kharqui dit: Quand un garçon a dix ans et devient apte à jeûner, on l'invite à le faire.

Ibn Qoudama: «Il entend par là qu'on lui en donne l'ordre et l'oblige à s'y mettre et le frappe s'il s'en abstient afin de l'entraîner à en acquérir l'habitude de la même manière qu'on lui donne

l'ordre de prier et l'oblige à s'y pilier.

Ataa, al-Hassan, Ibn Sirine,Zouhri, Qatada et Chaffi figurent parmi ceux qui soutiennent qu'on lui donne l'ordre de jeûner quand il en est capable.

Al-Awzaa dit: Dès qu'il est capable de jeûner trois jours de suite sans être trop faible, on l'oblige à jeûner le mois de Ramadan.

Isaac dit: Quand l'enfant atteint l'âge de douze ans, on aime qu'il soit invité à s'habituer au jeûne. Il vaut mieux s'en tenir aux dix ans car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné l'ordre de corriger l'enfant (âgé de dix ans) pour l'amener à prier. Il est préférable d'assimiler le jeûne à la prière pour la proximité de l'un à l'autre et ce qu'ils ont en commun comme pratiques cultuelles islamiques concernant le corps. Le jeûne est toutefois plus dur. C'est pourquoi on y tient compte de la capacité car on peut être capable de prier sans être capable de jeûner.» Extrait al-Moughni (4/412).

C'est ainsi que les compagnons du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) se conduisaient à l'égard de leurs enfants; ils donnaient à ceux qui étaient capables d'observer le jeûne l'ordre de le faire. Quant un enfant pleurait de faim, on lui remettait un jouet pour le divertir. Cependant il n'est pas permis d'insister pour qu'ils jeûnent si la pratique leur porte préjudice ou les rend malades.

Cheikh Ibn Outhaymine dit: Le jeune enfant n'est tenu de jeûner que quand il est devenu adulte. Mais on lui en donne l'ordre quand il en est capable pour l'entraîner à en avoir l'habitude. Car cela le lui facilite une fois majeur. Les compagnons (P.A.a), les meilleurs membres de la communauté, faisaient jeûner leurs enfants dès leur prime enfance. Extrait des Fatwas Cheikh Ibn Outhaymine (19/28,29).

Le même cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: Mon petit enfant persiste à jeûner le Ramadan bien que la pratique du jeûne lui soit nuisible en raison de son jeune âge et de la précarité de sa santé. Devrais-je être dur avec lui pour l'obliger à s'abstenir du jeûne.

Voici sa réponse: On n'oblige pas un mineur à observer le jeûne. Si toutefois l'enfant peut le faire sans peine, on lui en donne l'ordre. Car les compagnons (P.A.a) faisaient jeûner leurs enfants au point que les plus jeunes d'entre eux pleuraient. Ils leur donnaient des jouets pour les divertir. S'il est prouvé que le jeûne porte atteinte à l'enfant, on le lui interdit. Etant donné qu'Allah le Transcendant et Très-haut nous a interdit de remettre aux enfants leurs biens de peur qu'ils ne les gaspillent, la peur de les voir subir un préjudice corporel devrait a priori nous pousser à le leur interdire. Toutefois, l'interdiction doitse faire sans dureté, celle-ci devant être évitée dans le traitement des enfants que nécessite leur éducation. Extrait de Madjmoufatwa Cheikh Ibn Outhaymine (19/83).

Deuxièmement, les père et mère peuvent encourager leurs enfants à jeûner en leur offrant un cadeau chaque jour ou en inculquant en eux l'esprit d'émulation en leur sein mais aussi entre eux-mêmes et leurs copains et leurs cadets. On peut encore les encourager à pratiquer la prière en les accompagnant à la mosquée lors des prières. C'est particulièrement utile quand ils sortent avec leurs pères pour prier dans différentes mosquées chaque jour. On peut les encourager enfin en les récompensant. La récompense peutconsister en des louanges et des éloges ou en des promenades au cours desquelles on leur achète ce qu'ils aiment, etc.

Malheureusement,certains pères et mères négligent gravement l'encouragementde leurs enfants. Pire, dans certains cas, on les détourne de ces pratiques cultuelles. Certains pères et mères croient que faire preuve de compassion et de pitié envers les enfants c'est éviter de leur imposer le jeûne ou la prière. Ce qui constitue une erreur à la fois religieuse et pédagogique.

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Allah a prescrit l'accomplissement du jeûne à tout musulman capable et résident. Quant au mineur, il n'est pas tenu de jeûner en vertu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): La plume est retenue dans trois cas... Il y mentionne le cas du mineur. Le tuteur de ce dernier doit lui donner l'ordre de jeûner dès qu'il en sera capable car c'est une manière de l'entraînerà s'habituer aux piliers de l'islam. Nous voyons que certains omettent de donner à leurs enfants l'ordre de prier et de jeûner. Ceci est une erreur car les parents sont responsables devant Allah Très-haut et Béni.

Ces parents (complaisants) arguent que c'est par pitié et compassion qu'ils s'abstiennent de faire jeûner leurs enfants. Or, la vérité est que celui qui nourrit la vraie compassion envers ses enfants est celui-là qui les entraîne à acquérir des vertus et à faire le bien, non celui qui néglige leur redressementen leur donnant une éducation efficace.» Extrait de Madjmou' fatawa Cheikh Ibn Outhaymine (19/19,20).

Troisièmement, les père et mère peuvent occuper leurs enfants à lire le Coran et à en apprendre par cœur une petite portion chaque jour. Ils peuvent leur faire lire des livres adaptés à leur niveau, et leur faire écouter des cassettes diverses et à la fois utiles et divertissantes comme les chants. Ils peuvent encore leur fournir des vidéocassettes utiles. La chaîne al-Madjd-enfance a réalisé la plus part de ces choses. Aussi, peut-on réserver une tranche horaire chaque jour pour faire suivre des éléments utiles aux enfants.

En ce qui nous concerne, nous remercions la sœur auteur de la présente question pour l'intérêt qu'elle porte à l'éducation de ses enfants. Ceci montre qu'il y du bien dans les familles musulmanes. Mais bon nombre de gens n'ont pas réussià faire éclore les capacités intellectuelles et physiques de leurs enfants. Ce qui pousse ceux-ci à se délecter dans l'oisiveté, la paresse et la dépendance d'autrui. Le fait de ne pas les inciter à s'adonner aux pratiques cultuelles telles la prière et le jeûne au point que bon nombre d'entre eux grandissent avec cette habitude et laissent se développer dans leurs cœurs la répugnance au culte une fois adultes. Ce qui rend alors difficile pour leurs pèresde les orienteret leur donner des conseils. Si les parents avaient commencé (ce travail) dès le début, ils n'auraient rien regretté.

Nous demandons à Allah Très-haut de nous aider à éduquer nos enfants et à leur faire aimer la pratique cultuelle et nous Lui demandons de nous assisterà accomplir nos devoir envers eux.

Allah le sait mieux.